

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 39; A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Mars 1877.

Chronique générale.

Dimanche, l'ambassadeur d'Allemagne s'est rendu à l'Elysée où il a eu une conférence avec le Maréchal. M. le duc Decazes a été mandé dans le cabinet du Président de la République aussitôt après le départ du prince de Hohenlohe.

La commission Laisant s'est occupée hier matin du volontariat. M. Thiers et M. de Mun ne demandent point la suppression du volontariat, mais veulent qu'il soit d'une durée de deux ans au lieu d'un an.

Le rapport de M. Pascal Duprat, sur la proposition de M. Marcou concernant la mise en accusation des auteurs du coup d'Etat de 1852, sera déposé aujourd'hui. La gauche a l'intention de demander que la discussion ait lieu très-prochainement, avant les vacances de Pâques.

On sait qu'à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars, plusieurs autorisations de banquets avaient été demandées. Le préfet de police avait refusé ces autorisations. Malgré cela, trois banquets ont eu lieu, où tout s'est passé dans le plus grand ordre, sans qu'aucun discours ait été prononcé. Il n'en a pas été de même à Berne, d'après la dépêche suivante reçue par l'Agence Havas : Berne, 18. — Une manifestation des communards et des membres de l'Internationale, à l'occasion du 18 mars, a eu lieu à Berne. La police est intervenue et a fait disparaître les drapeaux des manifestants.

Le 16, les bonapartistes se sont également réunis en un banquet. Les convives étaient réunis au nombre de 220. MM. G. Lachaud et Perron, directeur du Petit-Caporal, ont prononcé deux longs discours.

Un de nos officiers généraux commandant en chef un corps d'armée, et dont la réputation est certainement à la hauteur de ses talents militaires, disait avant-hier dans une réunion tenue au ministère de la guerre : « La France doit avoir aujourd'hui pour unique préoccupation de réorganiser au plus vite son armée, de fermer sa frontière immédiatement et se tenir sur ses gardes. »

On dit que M. de Cassagnac présentera lui-même sa défense, mais qu'il sera assisté de M. Lachaud. M. de Cassagnac aurait réservé de nombreux documents qui produiront une vive impression sur le jury.

On pense que M. de Cassagnac sera traduit devant les tribunaux avant les vacances de Pâques, c'est-à-dire vers la fin du mois de mars.

Une brochure que l'on considère comme importante vient de paraître à Reims, sous le titre : La royauté imminente.

M. Thiers a failli être victime d'un grave accident au moment où il reconduisait jusqu'à la porte le général Ignatieff. Arrivé aux derniers degrés de l'escalier,

M. Thiers fit un faux pas et, le corps penché en avant, l'illustre homme d'Etat serait allé frapper violemment du front l'un des pilastres en pierre du vestibule, sans le prince Tcherezeff, qui, voyant le danger, se jeta au devant de lui et fut assez heureux pour le recevoir dans ses bras.

M. Thiers, qui avait ressenti une violente commotion, est aujourd'hui complètement remis de cette chute dont l'issue pouvait lui être si funeste.

L'Industriel alsacien publie la note suivante, qui lui est adressée par son collaborateur, M. Ch. Grad, député au Reichstag pour l'arrondissement de Colmar :

« MM. Jean Dollfus et Bezanson viennent de faire de nouvelles démarches, afin d'obtenir l'autorisation de séjour en Alsace-Lorraine des sujets français non Alsaciens frappés d'expulsion. M. Herzog, sous-secrétaire d'Etat, a renouvelé aux deux députés l'assurance que le gouvernement faciliterait la naturalisation des optants alsaciens-lorrains, mais que, quant aux Français, non Alsaciens ou Lorrains, soumis au service militaire en France, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, le gouvernement allemand ne veut pas tolérer leur séjour dans le pays. »

Ainsi, la mesure d'expulsion n'atteint pas seulement les nationaux français, originaires des provinces cédées, et qui avaient voulu, lors de l'option, garder leur nationalité, mais, pour nous servir des expressions de l'Industriel alsacien, les « Français proprement dits, » ceux qui sont nés sur un point quelconque de notre territoire actuel.

« Nous avons eu connaissance, il est vrai, dit ce journal, de quelques cas particuliers d'expulsion atteignant des Français proprement dits, qui avaient cru pouvoir s'établir en Alsace-Lorraine comme de nombreux Allemands s'établissent en France, mais nous pensions que notre territoire leur était interdit pour des rai-

sons spéciales, et à eux personnelles. Voilà pourquoi nous n'en avons point parlé encore. D'après le renseignement que nous adresse M. Grad, nous étions dans l'erreur, et il s'agissait bien d'une mesure générale, concernant tous les Français qui sont venus en Alsace depuis l'époque de l'option. »

L'Industriel alsacien est d'avis que cette décision présente un incontestable caractère de « gravité. » Il nous tarde de savoir comment elle sera appréciée dans les divers pays, et notamment en Angleterre, où le décret d'expulsion a soulevé une si vive réprobation, alors même qu'on ne connaissait pas complètement les intentions du cabinet de Berlin.

L'Industriel alsacien nous apprend que les établissements des Petites-Sœurs des Pauvres situées dans les provinces annexées ont été mis en demeure de cesser de recruter leur personnel en France, et ils ont été prévenus que, tant qu'ils ne fourniraient pas la preuve de la rupture de leurs relations avec leur maison-mère de Rennes, ils ne pourraient être autorisés à accepter des legs ou des donations.

Nous nous étonnons de voir de pareilles mesures prises à l'égard d'une œuvre aussi charitable que celle des Petites-Sœurs des Pauvres, et nous nous demandons pourquoi celle-ci est en butte aux vexations du gouvernement allemand, tandis que les autres congrégations de femmes ne sont pas inquiétées.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le départ de l'empereur d'Allemagne pour Wiesbaden est très-prochain. L'empereur y séjournera pendant quelque temps; il paraît bien établi qu'il visitera ensuite les provinces de l'Empire et l'Alsace-Lor-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE FILLEUL.

(Suite.)

Mazarin voulut voir la brochure biographique, et la parcourut sans sourciller; mais lorsque le jeune ouvrier eut achevé, il le regarda d'un air narquois.

— Et tu es bien content d'avoir retrouvé ton parrain ? demanda-t-il.

— Ah ! c'est un coup du ciel ! s'écria Julien ; si vous saviez comme j'avais besoin de ce secours !...

— Diable ! tu es donc mal dans tes affaires ?

— Oh ! bien mal, bien mal, mon parrain.

— Et tu es venu me trouver dans l'espoir que je les rétablirai.

— Dame, j'ai compté que vous, qui aviez tant de fois sauvé la France, vous n'auriez point de peine à tirer d'embarras un pauvre garçon.

Cette flatterie fit sourire le cardinal.

Julien enhardi lui avoua alors ses projets de mariage avec la nièce de maître Roullard et son ren-

voi de chez ce dernier, en ayant soin toutefois d'en déguiser la cause.

Lorsqu'il eut achevé, le cardinal lui posa la main sur l'épaule.

— Allons, allons, tout n'est pas désespéré, pove-rino, dit-il; je veux faire quelque chose pour toi.

— Ah ! mon parrain ! s'écria Julien, qui devint rouge de joie.

— D'abord, reprit le ministre, je ne veux pas que tu retournes en boutique.

— Je n'y retournerai pas, mon parrain.

— Je te garde ici pour l'entretien de ma vais-selle plate.

— Je l'entreprendrai, mon parrain.

— Seulement, tu n'auras point de gages.

— Non, mon parrain.

— Tu achèteras un habit de cour.

— Oui, mon parrain.

— Tu pourras prendre pension où tu voudras.

— Merci, mon parrain.

— Et comme je veux te prouver que tu m'inté-resses, je t'accorderai un privilège insigne.

— Un privilège ?

— Tu pourras dire devant tout le monde que tu es mon filleul.

Julien regarda le cardinal, pensant qu'il avait mal entendu; mais celui-là lui répéta son autori-sation, en ajoutant qu'il espérait le trouver digne de la faveur qu'il lui accordait.

Il le congédia ensuite, en lui recommandant de revenir le lendemain à son audience avec un cos-tume convenable.

On peut se figurer sans peine le désappointement de notre héros lorsqu'il se retrouva seul dans la rue.

En résumant tout ce qu'il venait d'obtenir, il se trouvait que le cardinal le forçait à donner tout son temps, à se loger, à se nourrir et à s'habiller à ses frais, sans lui accorder d'autre dédommagement que le titre de filleul.

— Parbleu ! les obligations prises par le capi-taine Juliano ne ruineront pas le ministre, pensa le jeune orfèvre déconcerté. Il eut mieux valu pour moi ne rien savoir et chercher à rentrer chez maître Roullard ou ailleurs; mais maintenant son Eminence me l'a défendu, et si je ne me rendais pas demain à son ordre, Dieu sait ce qui pourrait arriver ! Bien des gens pourrissent, dit-on, à la Bastille pour de moindres désobéissances. Il faut donc se résigner à accepter les faveurs de mon parrain.

Tout en parlant ainsi, il avait regagné sa man-sarde, où il attendit le lendemain, le cœur triste et découragé.

III.

Le lendemain, Noiraud se présenta à l'hôtel, vers l'heure fixée pour l'audience, en costume de cour

complet : c'était la défroque d'un gentilhomme gascon venu à Paris pour solliciter, et qui avait dû vendre sa garde-robe afin de se procurer de quoi retourner dans sa province.

Julien avait employé à cet achat une partie de ses économies, et se trouvait médiocrement dé-dommagé de sa dépense par le faux air de gentil-homme que lui donnaient ses nouveaux habits.

Lorsqu'il entra dans la salle d'attente, tous les yeux se tournèrent de son côté, et il entendit que chacun demandait tout bas son nom.

Le commandeur de Souvré et le sieur Dubois, qui causaient dans une embrasure de fenêtre, le regardèrent avec attention, comme s'ils eussent essayé à le reconnaître; mais tout à coup une voix s'écria :

— Dieu me pardonne ! c'est Noiraud.

Julien retourna vivement la tête, et se trouva en face de maître Roullard.

— C'est lui ! répéta l'orfèvre stupéfait, et en ha-bit de cour ! Que fais-tu ici, malheureux ?

— Vous le voyez, j'attends son Eminence, répon-dit Julien en s'efforçant de prendre un air dégagé.

— Mais, au fait, observa le commandeur, qui s'était approché avec le traitant, c'est le garçon que vous avez chassé hier.

— Un garçon orfèvre ici ! s'écria le sieur Du-bois scandalisé; qui lui a permis d'entrer ? que peut-il vouloir au cardinal ?

rairie. Une visite à la cour de Dessau est aussi dans le programme.

De leur côté, le prince héréditaire et son frère le prince Friedrich-Karl quitteront Berlin, le premier ayant l'intention d'aller voir son fils, le prince Henri, qui se trouve actuellement à Kiel, et de se rendre aussi à Hambourg, d'où il reçut une invitation. Quant au prince Friedrich-Karl, son voyage sera bien plus long, du moment qu'on lui suppose le projet d'une excursion en Afrique. L'on ajoute même que la marine impériale va mettre un de ses navires aux ordres du prince.

L'empereur et l'impératrice reçoivent tous les jours par dépêche le bulletin de la santé de leur petit-fils, le grand-duc héréditaire de Bade, tombé malade du typhus à Palerme. L'on se flatte que son état, en bonne voie d'amélioration, permettra à ses parents de quitter Palerme assez à temps pour pouvoir assister, le 22 de ce mois, à l'anniversaire de l'empereur qu'ils devraient fêter à Berlin.

TURQUIE.

Une lettre de Constantinople, de source très-avisée, contient d'intéressants détails sur le réveil de l'insurrection en Herzégovine et sur les mesures prises par l'administration de la guerre turque en vue de la maîtriser promptement.

Le vojvode de la Basse-Herzégovine, don Ivan Müssics, a convoqué le 2 mars les chefs des insurgés herzégoviens en un conseil de guerre dans lequel a été unanimement décidé la continuation de la lutte jusqu'à la complète délivrance de la domination ottomane. Les chefs insurgés ont pris l'engagement de rassembler immédiatement leurs bandes éparses et d'occuper le plus promptement possible les positions qui d'ores et déjà leur ont été assignées.

Chronique militaire.

Si nous sommes bien informés, dit la *Paris*, on a agité ces temps derniers, dans les conseils du gouvernement, la question de savoir si l'on convoquerait, au printemps prochain, une seule ou bien deux classes de réservistes.

Cette dernière combinaison a été écartée, par des motifs d'économie; mais il a été entendu que la double convocation aurait lieu en 1878, si les ressources budgétaires le permettaient.

Il y a là, en effet, une considération dont il faut tenir compte, car l'appel pendant vingt et un jours sous les drapeaux d'une classe de réservistes entraîne une dépense que le ministère évalue au minimum à 8,800,000 fr.

D'après une décision du ministère de la guerre, l'École d'état-major doit être définitivement supprimée à partir du 4^e janvier 1878. A cette époque, le personnel de l'École supérieure de la guerre sera augmenté de manière à faire face à tous les besoins.

Même en tenant compte des frais d'installation et autres nécessités par l'institution nouvelle, on estime que la suppression de l'École d'état-major procurera annuellement au budget une économie de 136,000 fr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conférence religieuse du Carême.

De la divinité du Christianisme.

En entendant ce titre, on pouvait se demander comment l'éminent prédicateur allait développer son sujet. Beaucoup s'attendaient sans doute à voir le R. P. Chambeau nous dérouler, les unes après les autres, les preuves invincibles qui établissent la divinité du catholicisme, et qui avaient déterminé la conversion de saint Augustin. Il faut l'avouer, nous n'aurions pas été plus difficiles que l'évêque d'Hyppone, et, avec non moins de conviction que l'illustre docteur, nous nous serions écriés à la fin du sermon: *Credo!*

L'orateur avait un autre plan. Il voulait combattre ces soi-disant philosophes, ces audacieux menteurs, ces hommes résolus d'avance à tout nier, et à refuser de participer l'évidence elle-même. Mais comment amener le combat? Si vous leur présentez les armes, ils les refusent; si vous voulez les amener sur le terrain de l'histoire, de la philosophie et de la logique, ils reculent. Ils ont tellement conscience de leur infériorité et de leur peu de bravoure, qu'ils évitent, avec une prudence qui ne se dément jamais, tout engagement, sauf, quand ils ne sont plus en face de leurs adversaires, à crier victoire à tous les vents du ciel.

Si l'impie ne se bat pas avec les armes de la vérité, elle ne cesse de frapper avec les armes de l'erreur. Il fallait donc pénétrer dans le camp de cet ennemi déloyal et lui faire avouer de force que, si le catholicisme n'est pas mort, il est divin. « Nous avons examiné, » dit le Père Chambeau, « l'arsenal de leurs armes; nous avons compté leurs légions, considéré l'ardeur de leurs efforts; le catholicisme est debout, donc il est divin. »

En effet, si le Christianisme n'a pas en lui une force divine, comment aurait-il pu résister à la persécution qui l'étouffait dans son berceau; à l'hérésie qui voulait le mutiler, pour l'exterminer plus aisément; à la barbarie qui s'abattait sur la chrétienté, pour détruire les derniers vestiges de la doctrine du Christ?

Comment aurait-il résisté à ce formidable engin de guerre, dont on use tant de nos jours, et qui, on peut le dire, détruit tout ce qu'il touche: la presse? La presse, qui fait les révolutions, qui abat les trônes et fait tomber les souverains? Quand l'impie se sent gênée par quelque institution honnête et bonne, elle imprime à la hâte les mensonges les plus ridicules, les calomnies les plus absurdes, et avec une impudence dont elle ne sait plus rougir, elle lance au public ses feuilles ordurières, ses ouvrages

écrits avec art, ou ses livres à deux sous, poison subtil auquel rien ne résiste, rien, si ce n'est le Christianisme qui s'est pour ainsi dire incarné dans la papauté, dans l'Eglise de Rome.

Rome! quel mot! mot synonyme de puissance, d'invincibilité, de grandeur indestructible! Rome! une des plus petites capitales du monde, et celle dont on parle le plus, qui renferme les intérêts des rois et des peuples. Rome! c'est là que siège Pie IX, ce magnanime vieillard, roi sans armes, sans armée, sans secours du côté de la terre. Le monde entier s'est ligé contre lui, le monde s'est agité; mais il n'a rien fait, le vieillard est debout. Les rois et les empereurs ont voulu entamer son autorité; ils se sont brisés contre le roc du Vatican, et le vieillard est toujours debout. Tous ceux qui se sont sentis quelque puissance pour le mal se sont abattus sur le Saint-Siège; mais dans leur sacrilège persécution ils ont trouvé ou la mort ou la honte, et la certitude de leur impuissance s'est perpétuée avec leur déshonneur. Les ennemis les plus acharnés de l'Eglise l'ont dit: Si nous avions employé contre une puissance quelconque la millième partie des forces que nous avons employées contre le Christianisme, nous l'aurions détruite. Or, ce Christianisme est debout, donc il est divin. Telles sont les pensées développées par l'orateur. Laissons-le tirer lui-même ses conclusions:

« Puisqu'on fait tout, puisqu'on tente tout, qu'on use de toutes les armes, et cela à l'aide de la mauvaise foi la plus révoltante, pour anéantir le catholicisme, et que, malgré tout, le catholicisme, loin d'être mort, survit à tous les orages et à toutes les tempêtes, et qu'aujourd'hui même on compte avec lui pour sauvegarder l'honneur et la sécurité du pays, preuve donc que le catholicisme est divin. »

« Dira-t-on qu'on arrivera à son extermination? et comment? par la fermeture des églises, par l'exil ou le massacre des prêtres? Mais ces moyens violents, barbares, ont-ils réussi? Non, Messieurs. Qu'on ne l'oublie pas; le sang chrétien, le sang catholique est fécond. On nous tuera, on fera de nous des martyrs? tant mieux; mais nous serons vengés par les fils et les petits-fils de nos égorgeurs qui, rougissant d'être les enfants de tels pères, viendront un jour, aux pieds des autels relevés, pleurer devant Dieu sur les iniquités sacrilèges de leurs ancêtres, et devant la société, se faire pardonner cette tache de honte et de sang imprimée sur leurs fronts par des pères impies et assassins; et alors Dieu et nous serons vengés!... »

Ces paroles, qui semblent prophétiser le martyre, et qui sont pour le prêtre et le nom chrétien plutôt une espérance qu'une crainte, ont porté le frisson dans tous les cœurs. Le R. P. Chambeau, après avoir remercié son auditoire de sa sympathie et de son empressement à écouter la parole de Dieu, nous a annoncé que le sujet de la conférence de jeudi prochain aurait pour titre: LES MIRACLES.

Le R. P. Chambeau, prédicateur de la station de Carême à Saint-Pierre, prêchera à

Notre-Dame des Ardilliers, à 3 heures du soir, le vendredi 23 mars, jour de la Communion et fête de la chapelle de Notre-Dame.

Nous apprenons que, parmi les piqueurs qui montaient le char de Saint-Hubert à la cavalcade du 11 mars, quatre d'entre eux, les maisons de notre ville, n'ont voulu aucune gratification, et qu'ils ont généreusement versé au Bureau de bienfaisance la somme de 5 francs qui avait été allouée à chacun d'eux par la commission de la cavalcade.

On ne saurait trop louer un tel acte de générosité. Il prouve aussi que les pauvres de Saumur n'étaient point oubliés par ceux qui prenaient part à cette fête de charité.

Différents conseils municipaux ayant depuis quelque temps par leur propre initiative, pour demander directement au ministre la révocation ou le changement de divers fonctionnaires qui n'agissaient pas suivant leurs vues, M. le président du conseil va adresser à tous les préfets une circulaire les invitant à rappeler aux conseils municipaux les formalités auxquelles ils sont astreints par la loi et dont ils ne doivent jamais s'écarter.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'un congé de quatre jours serait accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux volontaires de toute la France, et un congé de huit jours aux volontaires algériens.

Théâtre d'Angers. — Ce soir (mardi), on donne *Faust* à Angers avec le concours de M. Warot, fort ténor du Grand-Opéra. M. Warot jouera le rôle de Faust tel que cet opéra le joue en ce moment à Paris.

Chouzé. — La femme Joubert, âgée de 60 ans, demeurant à la Saulsaie, commune de Chouzé, a été trouvée presque entièrement brûlée dans son domicile.

Cette femme avait pris l'habitude d'ingérer chaque jour d'énormes quantités d'eau-de-vie.

Tours. — Hier matin, les compagnons charpentiers du Devoir ont fêté la Saint-Joseph. Ils ont assisté à la messe à Saint-Julien. Après l'office, ils se sont rendus, musique en tête et portant le Chef-d'œuvre, la Préfecture et à la Mairie. Ils ont ensuite été rendre visite aux honorables avocats M. Carré et Georges Houssard, qui, dans une circonstance récente, leur avaient prêté l'appui de leur parole éloquente. Le plus grand ordre a régné pendant cette manifestation.

Montmorillon. — Au moment de mettre sous presse, dit la *Gartempe*, on nous apprend que les jeunes gens de notre ville se proposent de faire une cavalcade le lundi de Pâques, au profit des ouvriers lyonnais et des pauvres de notre ville.

— C'est ce que nous allons savoir, interrompit M. de Souvré; car voici Son Eminence.

Mazarin venait en effet de paraître à la porte d'entrée, et toutes les conversations particulières avaient cessé.

Le premier ministre s'avança en saluant, et en s'arrêtant de loin en loin pour écouter quelque demande ou recevoir quelque requête.

Il arriva ainsi jusqu'à l'endroit où se trouvait Julien, et sourit en l'apercevant.

— Ah! te voilà, dit-il en lui frappant familièrement la joue de son gant; eh bien! comment te trouves-tu aujourd'hui, poverino?

— Très-bien, mon parrain, répondit Julien.

On eût dit qu'une puissance magique était renfermée dans ce mot, car à peine le jeune garçon l'eût-il prononcé qu'il se fit un mouvement dans la foule des courtisans.

Tous les regards se tournèrent de son côté; toutes les voix murmuraient:

— Son parrain! monseigneur est son parrain!

Et une espèce d'admiration jalouse se peignait sur tous les visages.

Le cardinal remarqua du coin de l'œil cet effet, et, s'appuyant sur l'épaule du jeune orfèvre, il continua à faire ainsi le tour de la salle, en lui adressant à chaque instant des questions familières, et lui demandant en riant son avis sur les requêtes qui lui étaient adressées.

Julien, ne sachant trop s'il ne devait prendre cette familiarité pour une expression d'intérêt ou d'ironie, se contentait de répondre:

— Oui, mon parrain... Non, mon parrain... A votre volonté, mon parrain...

Et les courtisans admiraient sa réserve, qui leur semblait de la profondeur.

Enfin, l'audience finie, Mazarin quitta l'épaule de son filleul, en l'avertissant qu'il voulait lui parler un peu plus tard, en lui donnant rendez-vous dans son cabinet de travail.

A peine eut-il disparu, que la foule des solliciteurs entourèrent le jeune ouvrier: c'était à qui lui ferait quelque avance.

Noiraud ne savait comment reconnaître tant de politesses, et se confondait en protestations de respect; mais le commandeur, qui avait laissé passer les plus pressés, arriva à son tour, et, le prenant à part:

— Je suis véritablement ravi, mon cher monsieur Noiraud, dit-il, de la bonne fortune qui vous arrive.

Julien balbutia une phrase de remerciement.

— Son Eminence paraît avoir pour vous une sérieuse affection, reprit M. de Souvré, et il est clair qu'il ne vous refusera rien.

— Vous croyez? s'écria Noiraud, qui pensa tout de suite à solliciter la permission de rentrer en boutique.

— J'en suis sûr, continua le commandeur; et pour vous prouver ma confiance à cet égard, je vous demanderai de lui dire un mot en faveur de mon neveu qui réclame un régiment.

— Moi?

— Il l'obtiendra si vous le voulez.

— Mon Dieu! je ne demande pas mieux.

— Alors, vous le lui promettez?

— C'est-à-dire que je voudrais...

— Je ne vous en demande pas davantage! s'écria le commandeur. Croyez que si les choses tournent au gré de nos désirs, vous n'aurez pas obligé des ingrats.

A ces mots, il serra la main du jeune homme, et tourna sur ses talons.

En le quittant, Julien rencontra le sieur Dubois qui l'attendait.

Celui-ci le prit brusquement par le bras.

— Je n'ai qu'un mot à vous dire, monsieur de Noiraud, murmura-t-il en se penchant à son oreille: vous savez que je demande le privilège du commerce général des îles du Vent; faites-le-moi obtenir et je vous paie six mille livres.

— Six mille livres! répéta Julien étonné.

— Vous voulez davantage? reprit le traitant; eh bien! j'en ai jusqu'à dix mille livres.

— Permettez, monsieur, interrompit Noiraud; vous vous trompez tout à fait sur mon crédit, et il ne dépend nullement de moi de vous faire obtenir

ce que vous désirez.

Dubois le regarda, et lui quitta le bras.

— Ah! je vois ce que c'est, dit-il, mes conseils vous ont déjà vu.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Ils vous auront offert davantage...

— Monsieur, je vous jure...

— Bien, bien, je m'adresserai à quelque autre personne alors. Il ne faut pas croire, parce que vous êtes le filleul de Son Eminence, que tout dépendra de votre nouveau crédit. Nous lutterons, monsieur, nous lutterons!

Et le gros traitant disparut sans attendre la réponse de Julien.

(La suite au prochain numéro.)

Le lieutenant autrichien Zubovits, le même qui, il y a quelque temps, vint à cheval de Vienne à Paris en douze jours, est l'inventeur d'un appareil qui doit permettre à un cavalier de traverser sans danger les fleuves les plus larges. Le cheval se trouve caparaonné sur tout le corps, et une quantité suffisante d'air le maintient sur l'eau ainsi qu'un cavalier.

Samedi dernier, M. Zubovits a ainsi passé le Danube, à Vienne, avec la plus grande facilité.

Poitiers. — Depuis quelques jours, on voit passer à la gare de Poitiers les nouvelles machines de la Compagnie d'Orléans destinées spécialement à remorquer les trains rapides.

Ces machines, qui se distinguent des anciennes par l'adjonction d'un quatrième essieu et du développement du tender, fournissent des vitesses normales de 90 kilomètres à l'heure.

UN PAPER-HUNT A NANTES.

A peine le concours hippique a-t-il été clos que MM. les officiers du 35^e régiment d'artillerie, attachés à la place de Nantes, ont improvisé et organisé une fête militaire, toute nouvelle pour le pays, sous le nom de *paper-hunt* ou chasse aux petits papiers. Les officiers de la réserve et des cavaliers civils étaient invités à y prendre part, ce qu'ils ont accepté avec empressement.

Voici en quels termes l'*Esperance du peuple* raconte cette fête :

« Nous avons eu la bonne fortune d'assister à un spectacle aussi attrayant que nouveau, à un *paper-hunt*, comme disent nos voisins d'outre-Manche.

« La bête (c'est le mot que nous regrettons de ne pouvoir angliciser), dans ce genre de chasse, est simulée par un cavalier qui indique la voie suivie à l'aide de petits morceaux de papier semés çà et là : d'où le nom de *paper-hunt*.

Le rendez-vous, pris à midi et demi au carrefour des routes de Reunes et de la Chapelle-sur-Erdre, y réunissait de nombreux équipages et une foule d'amateurs à cheval.

« A une heure, un officier du 35^e d'artillerie prit les devants ; il remplissait le rôle dont nous avons parlé plus haut, rôle difficile, qui demande un bon et hardi cavalier.

« Peu après, la chasse commence ; la bête a pris de l'avance, les cavaliers s'élançant à sa poursuite sur une voie, bien tracée d'abord, mais bientôt plus incertaine, qui se croise, s'entrecroise et se confond parfois ; la troupe serrée des chasseurs commence alors à se désagréger ; comme autant de limiers, chacun à sa voie, chaque chemin, chaque carrefour, chaque taillis donne lieu à un défaut ; les uns prennent à droite, les autres à gauche, puis se réunissent de nouveau pour se séparer encore. Quelques-uns, trop bouillants, s'emballent sur une fausse voie et se voient dans la triste obligation de reprendre modestement la file des voitures ; les autres, plus heureux, et, disons-le, plus habiles, viennent, après avoir franchi les obstacles dont on a hérissé le parcours, couper la route de la Chapelle et reprendre celle du Petit-Port où eut lieu l'hallali, après un parcours d'au moins 20 kilomètres effectué en une heure et demie.

Des voitures, dont la file interminable se développait sur la grande route, on put facilement suivre les diverses péripéties de la chasse menée avec un entrain et un brio dignes des plus grands éloges.

En tête, nous remarquons plusieurs officiers du 35^e d'artillerie et quelques amateurs dont le talent équestre bien connu a été fort applaudi, il y a quelques jours, sur le champ du concours hippique.

« Ça et là quelques petites chutes, mais aucun accident sérieux à noter.

« Un lunch, offert par MM. du 35^e à l'élite de notre société, termina la fête, puis voitures et cavaliers, musique en tête, vinrent défiler dans les principales rues de la ville.

« Nous disons merci à MM. les officiers du 35^e d'artillerie à qui nous devons cette nouvelle et charmante fête hippique ; merci de leur aimable initiative et souhaitons-leur de nombreux et prochains imitateurs. — *Babylas.* »

Le printemps. — L'hiver a été terminé aujourd'hui mardi 20 mars, à 11 heures 57 minutes du matin. Trois minutes avant de passer au méridien de Paris, le soleil est entré dans l'hémisphère boréal et le printemps astronomique a commencé.

C'est en ce moment que le plan de l'équateur terrestre, prolongé idéalement, passe par le soleil.

Anciennement, lorsque ce phénomène astronomique se produisait, le soleil se trouvait en un point du ciel qui correspondait au commencement de la constellation du Bélier.

Le soleil se trouve en ce moment dans un point de la constellation des Poissons, car d'une année à l'autre ce point équinoxial se déplace en marchant au devant du soleil ;

il fera un tour entier en 26,000 ans environ.

A l'époque où l'équinoxe avait lieu au commencement de la constellation du Bélier, les signes du zodiaque correspondaient aux constellations dont elles portent le nom. M. Vinot, rédacteur du *Ciel*, fait remarquer que ces signes n'ont plus aucun sens ; il reproche vivement aux astronomes d'en faire encore usage dans leurs éphémérides : nous nous joignons à lui. Espérons que, quand ce point équinoxial aura fait un tour entier de la sphère céleste, les astronomes seront corrigés.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 mars 1877.

Versements de 85 déposants (16 nouveaux), 14,753 fr. 57 c.
Remboursements, 8,704 fr. 52 c.

Faits divers.

Depuis sa condamnation, Billoir paraît fort résigné. Il n'a pas eu un moment de faiblesse ou d'emportement, et l'agitation qu'on remarquait en lui pendant les jours qui précéderent sa comparution devant la cour d'assises a complètement disparu. Il profite volontiers des petites facilités compatibles avec le régime de la prison et qu'il est d'usage d'accorder aux condamnés à la peine capitale. Il joue, il fume sa pipe avec une satisfaction évidente, et cause volontiers avec ses gardiens. Il leur raconte des histoires de régiment et parle peu de sa situation.

Il en causait cependant avant-hier et a témoigné son regret d'avoir eu la mauvaise pensée de faire disparaître le cadavre de sa victime, au lieu d'aller simplement se livrer lui-même à la justice. Suivant lui, « c'est de là que vient tout son malheur » (sic).

Entre autres questions qu'il adressait à ses gardiens, il a demandé les noms de tous les ministres actuellement au pouvoir. Il espère et compte, si son pourvoi en cassation est rejeté, sur la clémence souveraine.

Ces détails, empruntés à la *Gazette des Tribunaux*, valent mieux que tous les racontars des reporters de la presse boulevardière.

La liste des maladies qui attaquent les plantes et surtout les plantes utiles qui concourent à notre alimentation, n'est pas près d'être close. C'est ainsi que les journaux de l'Inde ont parlé récemment d'une maladie qui sévit en ce moment sur la feuille du caféier. Cette maladie ne détruit pas la plante même, comme l'oidium et le phyloxera par exemple ; mais elle endommage, paraît-il, assez gravement la récolte pour que la nécessité de combattre le fléau se fasse aujourd'hui vivement sentir. Aussi demandet-on que les gouvernements des provinces de Ceylan et de Madras, qui sont les plus sérieusement atteintes, ne tardent pas à faire étudier la question : on commencerait par proposer un prix pour cette étude.

NOS BONS VILLAGEOIS.

La scène suivante s'est passée récemment dans une des localités voisines de Paris.

Nous pourrions, si nos lecteurs l'exigeaient, publier les noms des personnages qui en furent les acteurs.

C'était un dimanche ; M. X..., conseiller général, arrive sur la place de l'Eglise en voiture découverte, une calèche dorée sur coffre, roues et portières, et dit aux femmes qui sortaient de l'office :

— Mesdames, invitez vos maris à se trouver ici à deux heures, afin de causer avec moi des affaires publiques.

A deux heures, le conseiller revint. Tous les hommes du village étaient présents au rendez-vous.

M. X... leur tint ce langage :

— Messieurs, votre conseiller général veut vous rendre compte de la façon dont il a rempli le mandat que vous avez bien voulu lui confier.

A ces mots, un paysan sort de la foule, monte dans la voiture, pose son chapeau sur la banquette de devant, s'assied sur celle de derrière, et, penchant sa tête doucement, la bouche ouverte :

— Tenez, dit-il en montrant une énorme molaire, voyez-vous ? c'est celle-là, dans le fond.

Le conseiller général ne continua pas sa harangue, et on ne le revit plus dès lors sur la place de l'Eglise du village de ***.

(*Moniteur universel.*)

Dernières Nouvelles.

On écrit de Saint-Petersbourg : C'est d'Occident que nous attendons aujourd'hui la lumière, car c'est là que se trouve concentrée toute l'action diplomatique.

Les nouvelles reçues jusqu'à hier par le gouvernement russe de son ambassadeur déclaraient que le cabinet anglais acceptait en principe le protocole présenté par le général Ignatieff, mais à la condition d'y apporter quelques modifications.

Je dois constater que dans le monde officiel et diplomatique les espérances pacifiques sont plus grandes que jamais et qu'on attendait à tout instant la dépêche annonçant la signature du protocole par l'Angleterre.

L'Allemagne a accueilli les pourparlers de la Russie, en donnant l'assurance la plus formelle qu'elle signerait tout ce qui plairait à cette dernière, et tout ce qui obtiendrait l'acquiescement des puissances.

Le général Ignatieff, lorsqu'il a quitté Berlin, emportait donc la certitude de n'avoir aucune difficulté de ce côté.

(*Correspondance Havas.*)
Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

La constatation nouvelle de l'entente existant entre les six grandes puissances résultant de l'accueil favorable fait par le gouvernement anglais aux propositions du général Ignatieff, a été l'occasion d'un vif mouvement de hausse sur nos fonds publics. C'est du 5 0/0 qu'est partie l'impulsion, c'est lui qui a eu à mettre en mouvement le marché. Il a été enlevé en quelques heures à peu près de 1.50 au-dessus du cours de compensation du 1^{er} de ce mois.

Le 3 0/0, fort lourd, malgré l'approche du détachement de son coupon, a eu peine à atteindre le cours de 74 ; une fois ce prix atteint, il a tout-à-coup repris possession de son ancienne élasticité ; la hausse dont il a bénéficié depuis le commencement du mois est cependant inférieure à celle obtenue par le 5 0/0. Le mouvement diffère de celui de janvier en ce qu'il est dû uniquement à la spéculation, tandis que le comptant poussait, pour ainsi dire, la spéculation pendant tout le mois de janvier ; la hausse ne présentant donc pas autant de solidité si un incident, comme l'Orient en a tant fourni depuis le commencement de l'insurrection des provinces ottomanes, venait retarder la solution pacifique dont le monde des affaires se croit désormais assuré.

Les Bourses étrangères n'ont pas montré le même entrain que la nôtre : elles n'ont suivi que de loin nos rentes dans leur mouvement ascensionnel. Les Consolidés anglais, plus intéressés cependant que nos fonds publics, à la pacification de l'Orient, n'ont gagné que 25 centimes depuis le commencement du mois, pendant que notre 5 0/0 montait de 1.30 environ.

Le 5 0/0 italien a monté d'un pas aussi rapide que nos rentes. Les bonnes nouvelles sur lesquelles était basée la hausse, sont arrivées la veille de la réponse des primes.

Le 5 0/0 turc et la dette unifiée égyptienne sont restés calmes. Le débat sur la grande question de l'achèvement de notre réseau de chemins de fer a commencé cette semaine à la Chambre des députés. La majorité paraît convaincue que le rôle des grandes Compagnies est terminé, que le monopole est expiré. Ce monopole des chemins de fer, indispensable, peut-être, à l'époque où il a été créé, ne peut désormais qu'être nuisible au développement de l'industrie des transports, de laquelle dépendent toutes les autres.

Il faudrait être aveugle pour nier de bonne foi les services rendus par les grandes Compagnies ; c'est elles qui par la puissante constitution de leurs entreprises, par la bonne construction des lignes, par la sagesse avec laquelle elles ont procédé à l'accroissement de leur capital, ont donné aux titres de chemins de fer cette solidité qui les place à peu près au même rang que nos rentes comme valeurs de placement. Les grandes Compagnies ont posé les bases sur lesquelles s'appuie l'industrie des transports par chemins de fer à peu près comme les maîtrises et les jurandes avaient servi à la création des diverses industries. Le public ne peut pas être taxé d'ingratitude en demandant que la carrière accessible seulement à quelques-uns, soit maintenant ouverte à tous ; les premiers actionnaires des grandes Compagnies ont été magnifiquement récompensés de l'initiative par eux déployée, en courant les risques d'entreprises dont l'avenir était alors fort incertain.

Pendant la durée du monopole, les grandes Compagnies de chemins de fer ont construit leurs lignes et les ont exploitées aux risques et périls de l'Etat. Les diverses conventions conclues avec les grandes Compagnies ont, en effet, eu toujours pour but de les garantir, non pas même contre toute perte, mais contre toute réduction d'un long profit. De bons esprits demandent qu'à l'avenir les chemins soient construits aux risques et périls de ceux qui jugeront les lignes dont ils entreprendront l'établissement, susceptibles de donner à un capital engagé une rémunération suffisante.

C'est dans ces conditions que les chemins de fer d'intérêt local d'Alsace avaient été établis et c'est ce genre de construction et d'exploitation que visait la loi de 1865, détournée si malheureusement de son but par des spéculateurs peu scrupuleux. Les actions des grandes Compagnies de chemins de

fer français sont restées stationnaires au milieu de la hausse de nos fonds publics.

On a remarqué des demandes suivies sur les actions de l'Est algérien. La garantie d'intérêt que l'Etat a accordé à cette valeur justifie des cours sensiblement plus élevés que ceux cotés actuellement. Les offres sont moins nombreuses sur les obligations des chemins de fer secondaires. Leurs porteurs espèrent que la discussion engagée amènera une amélioration de leur sort. Rien dans les dispositions connues de la majorité n'encourage cette espérance.

Peu d'affaires, faibles variations de cours sur les chemins de fer étrangers. Les recettes des Autrichiens sont un peu meilleures, mais il faudrait une augmentation de trafic considérable pour qu'on pût compter sur un dividende supérieur à 25 fr. pour exercice courant.

Les Tramways sont faibles et délaissés. Les recettes de la Compagnie générale française des Tramways pour la semaine du 4 au 11 mars n'ont été que de 27,452 fr., c'est à peu près le chiffre hebdomadaire le plus bas auquel elles soient descendues. La Compagnie rendrait un véritable service au public et à ses actionnaires, en indiquant le produit par voiture comme le font les Compagnies des Omnibus et des Tramways nord et comme le faisait jusqu'à ces derniers temps la Compagnie des Tramways sud qui à tout-à-coup, on ne sait pourquoi, renoncé à cette publication, sans laquelle on ne peut pas se rendre compte de la marche de l'affaire. (*Correspondance universelle.*)

COMPAGNIE FRANÇAISE ANONYME

DES

BATEAUX-OMNIBUS DU LAC DE GENÈVE

Capital : 975,000 francs.

Société constituée suivant acte déposé chez M^e Vassal, notaire à Paris, et délibération des assemblées générales des 17 et 24 janvier 1877.

Siège social : rue de la Chaussée-d'Antin, 64, Paris.

Émission de 2,600 Obligations

Rapportant 24 francs nets d'impôts, payables par trimestre et remboursables à 400 fr. en 25 ans.

Prix d'émission : 340 francs,

Jouissance du 1^{er} Janvier 1877.

Payables	En souscrivant	50	334 fr.
	A la répartition	75	
	Le 30 avril 1877	90	
	Deduct. du coupon d'avril 6)	net 84	
	Le 30 mai 1877	18 75	
Le 30 juin 1877	12 50		

Il est créé également des quarts d'obligations rapportant annuellement 6 fr. nets d'impôt, payables par trimestre et remboursables à 100 fr. en 25 ans.

Prix d'émission : 85 francs.

Payables	En souscrivant	12 50	23 50
	A la répartition	18 75	
	Le 30 avril 1877	22 50	
	Deduct. du coupon d'avril 1,50)	net 21	
	Le 30 mai 1877	18 75	
Le 30 juin 1877	12 50		

Ces titres représentent donc, prime d'amortissement non comprise, un intérêt de 6 0/0 l'an sur les versements anticipés.

Toutes les formalités seront remplies pour obtenir l'inscription à la cote officielle, à Lyon, Paris et Genève.

La souscription sera ouverte

Les 21, 22 et 23 mars 1877,

A PARIS : au Comptoir des Coupons, 10, place de la Bourse ; 11, rue Feydeau ;
Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

Envoyer par lettres chargées les fonds, billets de Banque, mandats, coupons, chèques, à M. Boisson, directeur du Comptoir des Coupons, 10, place de la Bourse, Paris.

Seront reçus comme espèces tous les coupons payables à l'échéance d'avril ou les valeurs négociables, au cours du jour de la réception.

**UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!**

**BELLES ET BONNES
MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.**

APERÇU DES PRIX :

- MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
- MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
- MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
- MONTRE sonnantes heures, 1^{er} choix. 25 fr.
- MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
- MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES

DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Injection Brou et Capsules Ricord
(Voir aux annonces).

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHEs, est le RHUMES, sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Marché de Saumur du 17 mars.

Froment (l'ha.)	77	21	25	Huile chene.	50	—	—
2 ^e qualité	74	20	26	Huile de lin.	30	—	—
Seigle	75	13	75	Graine tréfle	50	—	—
Orge	65	14	—	— luzerne	50	—	—
avoine bar.	50	12	—	Foin (dr. c.)	780	80	—
Fèves	75	10	—	Luzerne	780	75	—
Pois blancs	80	45	—	Paille	730	55	—
— rouges	80	35	—	Amandes	50	—	—
Graine de lin	70	24	—	Cire jaune	50	—	—
Farine, culas	157	54	50	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	—	—	— qualité (22k.500)	—	—	—
Chenevis	50	16	—	2 ^e	—	55	—
Huile de noix	50	75	—	3 ^e	—	45	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à 75
Id.	1875, 2 ^e	à 55
Id.	1876, 1 ^{re}	à 150
Id.	1876, 2 ^e	à 75
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re}	à 50
Id.	1875, 2 ^e	à 55
Id.	1876, 1 ^{re}	à 65
Id.	1876, 2 ^e	à 45

Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re}	id.	à 48
Id.	1875, 2 ^e	id.	à 45
Id.	1876, 1 ^{re}	d.	à 65
Id.	1876, 2 ^e	id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re}	id.	à 40
Id.	1875, 2 ^e	id.	à 37
Id.	1876, 1 ^{re}	id.	à 48
Id.	1876, 2 ^e	id.	à 35
La Vienne, 1875.	—	—	à 45
Id.	1876.	—	—
rouges (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1875.	—	—	à 100
Id.	1876.	—	à 115
Champigny, 1875.	1 ^{re}	qualité	à 125
Id.	2 ^e	id.	à 140
Id.	1876, 1 ^{re}	id.	à 200
Id.	1876, 2 ^e	id.	à 150
Varrains, 1875.	—	—	à 100
Varrains, 1876.	—	—	à 115
Bourguell, 1875.	1 ^{re}	qualité	à 140
Id.	2 ^e	id.	à 85
Id.	1876, 1 ^{re}	id.	à 160
Id.	1876, 2 ^e	id.	à 130
Restigné 1875.	—	—	à 110
Id.	—	—	à 110
Chinon, 1875.	—	—	à 85
Id.	—	—	à 75
Id.	—	—	à 120
Id.	—	—	à 110

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 40 —
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 59 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MARS 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	74	20	15	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	5	—	Canal de Suez, j. janv. 70.	722	50	11 25
4 1/2 % j. septembre.	103	—	50	Crédit Foncier d'Autriche	491	25	11 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	620	10	—
5 % j. novembre.	108	25	—	Charentes, 500 fr. p. j. août.	327	60	—	Société autrichienne, j. janv.	472	50	5
Obligations du Trésor, t. payé.	500	—	50	Est, jouissance nov.	545	—	6 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	240	—	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1072	50	17 50	Orléans	330	—	—
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	500	—	50	Midi, jouissance juillet.	792	50	3 50	Paris-Lyon-Méditerranée	337	50	—
— 1865, 4 %	513	—	—	Nord, jouissance juillet.	1303	—	5	Est	336	50	—
— 1869, 3 %	394	—	—	Ouest, jouissance octobre.	1130	—	17 50	Nord	342	50	—
— 1871, 3 %	385	—	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	720	—	10	Ouest	338	—	—
— 1875, 4 %	504	—	—	Vendée, 250 fr. p. j. j. juillet.	—	—	—	Midi	336	—	—
Banque de France, j. juillet.	3360	—	—	Compagnie parisienne du Gaz.	1408	75	1 25	Deux-Charentes	287	—	—
Comptoir d'escompte, j. août.	683	—	5	Société Immobilière, j. janv.	—	—	—	Vendée	285	—	—
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juillet.	310	—	3 75	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	400	—	10	Canal de Suez	547	50	—
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	—	—								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	640	—	7 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

Service d'hiver, 25 décembre.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —
9 — 1 —	—
1 — 36 —	soir.
4 — 18 —	—
7 — 15 —	—
10 — 27 —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
8 heures 36 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 31 —
9 — 40 —	—
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	—

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié.**Séparation de corps et de biens.**

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le huit juin mil huit cent soixante-seize, enregistré, ledit jugement confirmé par arrêt de la cour d'Angers, en date du neuf mars mil huit cent soixante-dix-sept, également enregistré;

Il appert que :

Séparation de corps et de biens a été prononcée entre M^{me} Gabrielle Juliot, épouse de M. François-Amédée Mercier, contrôleur des contributions directes, demeurant à Doué-la-Fontaine, ledit sieur Amédée Mercier au profit de sa femme.

Pour extrait certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Mercier.

Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent soixante-dix-sept.
(156) V. LE RAY.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 23 mars 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, dans une maison sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 25, à la vente publique aux enchères de quantité de meubles et objets dépendant de la succession de feu M^{me} veuve Rousseau, en son vivant rentière à Saumur.

Il sera vendu :

Lits, armoires, buffets, tables, chaises, placards, commodes, coffres, planches, cloisons vitrées, beaux comptoirs en chêne, balances en cuivre et autres, une très-grande quantité de drogues, de tonneaux et de boîtes à drogues et à épicerie, flacons, bocaux, étagères et rayons, livres, dames-jeannes, bouteilles vides, harnais, selles, brides, etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**FANT**

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.
(503)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Maire de Saumur, le

48

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD,
Le Jeudi 22 mars 1877,
à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 35,
Occupée par M. HATIN,
Avec caves dans le roc, écurie, remise, plusieurs magasins.
Mise à prix : 4,000 francs.
On adjugera sur une seule enchère.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

UN JARDIN, situé aux Tourettes, canton du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de 9 ares 25 centiares, bien planté, en plein rapport, clos par des murs et une palissade, avec maison, hangar, pompe.
S'adresser à M. Eugène RAYNEAU, à Saumur, rue Saint-Nicolas, ou à M^e CLOUARD, notaire. (127)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON
NOUVELLEMENT RESTAURÉE,
Impasse de la Marechalerie;
Jardin, écurie et remise; quatre pièces à feu au premier étage.
S'adresser au bureau du journal.

D^e BONIS Vessie — Reins — Urines — Ecoulem. — Rétrécissem. — Gravelle — Impuissance — Pertes — Syphilis — Sang vicié. — 40, place de la Bourse, Paris. — Traitement par correspondance. — Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour tous les cas difficiles et pour toutes les maladies.

TOUX Bonbon calmant. Boîtes, 1 fr. et 1 fr. 50 (poste franco). Ph^{ie} Colomer, 103, rue Montmartre, Paris, et dans les pharmacies. (38)

On demande un garçon d'office au grand café de l'Union.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

VÉRITABLES CAPSULES RICORD

FAYROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAYROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAYROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, des congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAYROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. BROU.

Saumur, imprimerie P. GODET.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n^o 25 (Madeleine) est Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les négociants, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons négociants, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; offre exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre.

PHTHISIE**BRONCHITE****RHUME—TOUX****GOUDRON DE GUYOT**

(Liquor concentrée et titrée)

2 fr. le flacon.

CAPSULES de GOUDRON

de GUYOT

2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart des produits différents entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent, M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.